

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Bibliographie

Journal de la société statistique de Paris, tome 45 (1904), p. 390-391

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1904__45__390_0

© Société de statistique de Paris, 1904, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

V.

BIBLIOGRAPHIE.

Cours de droit administratif et de législation française des finances, par Th. DUCROCQ.
Tome V : *L'État (Dettes publiques et impôts)*, par Th. DUCROCQ et Eugène PETIT.

M. Th. Ducrocq, professeur honoraire à la faculté de droit de l'université de Paris, vient de publier la septième édition de son *Cours de droit administratif*. Le tome cinquième de cet important ouvrage, écrit en collaboration avec M. Eug. Petit, professeur à la faculté de droit de l'université de Poitiers, est consacré à l'étude de l'État, considéré spécialement comme débiteur et créancier. La plus large place y est naturellement réservée aux deux éléments les plus considérables des dettes et des créances de l'État : la dette publique et l'impôt.

La première section traite des dettes courantes de l'État, de la dette flottante et de la dette consolidée. Les auteurs, après avoir exposé l'histoire de la dette publique en France, font l'étude critique des divers modes d'émission et d'extinction des emprunts de l'État, ainsi que du régime des rentes perpétuelles. La question si controversée de l'immunité d'impôts des rentes y est l'objet d'une intéressante discussion, dont la conclusion aboutit à l'abolition de ce privilège.

Une section entière est consacrée à la dette viagère et aux pensions de retraite, ainsi qu'à une institution qui s'y rattache intimement : la caisse nationale des retraites pour la vieillesse. Enfin, l'État est encore considéré comme débiteur au point de vue particulier des dépôts qu'il reçoit, et la législation relative à la caisse des dépôts et consignations est l'objet d'une dernière section.

La seconde partie de l'ouvrage, qui envisage l'État comme créancier, ne comprend que deux chapitres : le premier est consacré aux créances diverses, examinées au point de vue de leur mode de recouvrement et des garanties dont les droits de l'État sont entourés ; le second, qui forme à lui seul près de la moitié du volume, traite des impôts. La législation fiscale de la France y est examinée dans tous ses détails ; elle est précédée d'une théorie générale de l'impôt, qui donne aux deux savants professeurs l'occasion de discuter les divers systèmes d'assiette et de répartition appliqués ou proposés ; citons en particulier l'examen de l'impôt sur le revenu, qui se résume ainsi :

« Loin d'être un progrès, l'impôt sur le revenu global n'est qu'une illusion pour ceux qui espèrent y trouver, soit une meilleure application de l'idée de justice, soit un allègement des charges fiscales. C'est un régime des plus difficiles à mettre en pratique, surtout en France. Enfin, c'est un grave danger au point de vue économique et social. »

On voit que ce volume, qui forme à lui seul un tout complet, traite de parties capitales de la législation financière. L'autorité qui s'attache au nom des auteurs donne aux idées qui y sont émises une valeur toute particulière. Les dispositions, souvent si complexes, de notre législation fiscale y sont exposées avec une clarté qui achèvera de rendre ce volume précieux à tous ceux qui s'intéressent à ces questions.

Pierre DES ESSARS.
